[Modèle 1.]

Avis-citation à prévenu pour audience foraine. (Décret du 9 juillet 1890, article 5;—arrêté du 8 octobre 1890.)

Justice de Paix de l'archipel des

AUDIENCE FORAINE TENUE A

Le Juge de paix invite l nommé domicilié et demeurant à prévenu de prévu et puni par

A comparaître en personne devant lui, jugeant en audience foraine et en matière de

mil huit cent quatre-vingt

à heure du

dans le local de pour y être jugé sur la prévention précitée.

Faute par l susnommé de comparaître sera jugé par défaut.

Fait à

. le

Le Juge de paix,

Certificat de remise à détacher et à remettre au Juge de paix.

Avis-citation a été remis le mil huit cent quatre-vingt à heure du a nommé domicilié et demeurant à pour comparaître devant le Juge de paix, jugeant en audience foraine à en matière de dans le local de le mil huit cent quatre-vingt à heure du comme prévenu de

Ledit avis détaché du présent a été remis a susnommé par le sidur qui a signé le présent.

(Signature de l'Agent.)